

Valence, le - 2 MAI 2017

COMMUNE DE ROCHEFORT SAMSON
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION DE : LA REVISION DU PLU

Objet : CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2017

Date de transmission au Préfet : 14 avril 2017

- a) Affichage en mairie : 13 avril 2017
- b) Insertion dans la presse : 14 avril 2017

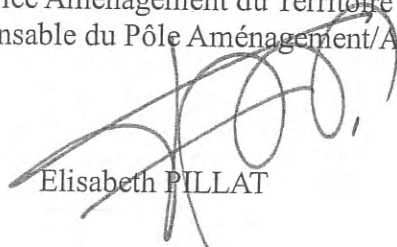
Contrôle de légalité :

Date de la lettre au maire :

Observations :

Date à laquelle la délibération devient exécutoire	14 avril 2017
--	---------------

Pour le Chef du Service Aménagement du Territoire et Risques
La Responsable du Pôle Aménagement/Atelier B,


Elisabeth PILLAT

COPIES : CHRONO
SATR-PA
UT SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de ROCHEFORT-SAMSON

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 31 mars , à 19 heures , le conseil municipal de la commune de Rochefort Samson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles PASSUELLO, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2017

12 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, BRENIER Oliver, CHALOIN Christophe, CHARLEMAGNE Nicolas, CLEMENT Danielle, FONTANEZ Cyrille, GRAND Christine, ORARD Claude, ROBIN Anick

1 Représenté : Brigitte ROUX-RIMET (pouvoir à Christine GRAND)

Absent : Rémi CORRADI

Secrétaire de séance : Madame Christine GRAND

Objet : **2017-03-03 Approbation PLU**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2011 prescrivant la révision générale du POS et l'élaboration du plan local d'urbanisme ; confirmée par délibération du 19 juillet 2013, et complétée par une nouvelle délibération du 17 juillet 2015 précisant les objectifs poursuivis ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 5 février 2016 ;

Vu la délibération en date du 22 juillet 2016 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-2016 en date du 22 novembre 2016 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que les avis des Personnes Publiques Associées justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme conformément à l'annexe ci-jointe,

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré :

-**décide** d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

-**dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

-**dit** que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Rochefort-Samson ainsi que dans les locaux de la préfecture de La Drôme.

-**dit** que la présente délibération sera exécutoire conformément à l'article L153-23 du code de l'urbanisme, dès qu'il a été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré à ROCHEFORT SAMSON les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme ,

Le Maire,

Gilles PASSUELLO

